



Remboursement crédit à la consommation

Par nathymoon

Bonjour,

L'ex de ma femme à contracté un crédit après leur séparation (union libre ,non marié)en 2002, apparemment avec comme co emprunteur : ma femme.

Une décision de justice aurait été faite en 2003, demandant à ma femme de rembourser la somme de 3800?; nous n'avons jamais eu connaissance de ceci, jusqu'au mois de novembre dernier, un courrier d'un huissier de justice:demande de régler ce montant ! nous avons demandé de nous faire parvenir un exemplaire de la décision de justice, il n'ont pas voulu.Puis plus de nouvelle jusqu'à ce vendredi 24.01.14, un autre huissier est venu chez nous (absent) et nous a laissé un avis de passage sur lequel est noté : commandement de payer +535?.

Que devons nous faire ?